

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite\\_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)[De Vattel, Emer. Le droit des gens, 1768. | Il appartient au souverain de juger.](#)

## **De Vattel, Emer. Le droit des gens, 1768. | Il appartient au souverain de juger.**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb002\_f0481

SourceBoite\_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[De Vattel, Emer](#)

Références bibliographiques[De Vattel, Le droit des gens](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

Il appartient au Souverain de juger.

156 "Lors que les Loix sont équivoques, celui P<sup>e</sup> de  
les bien exécuter, le maintenir en vigueur, en  
bien & juste application à tous les cas qui se présentent,  
c'est ce qu'on appelle le droit de Justice. c'est le devoir  
du Souverain; il est naturellement le Juge de son peuple.  
On a vu en chef de guerre quel État on bien  
sur cette branche. Mais cet usage devient peu  
commode, inutile, et à la fin Royume."

Le P<sup>e</sup> répond "ni le temps nécessaire ni  
les c/les requises."

"Il n'y a aucune inconvénient à ce que  
le Juge de lois ait c/les de gens, de  
il bon et s'écrit; au contraire, est il u que  
le P<sup>e</sup> peut bien être mieux". "Il est lui-même qui  
veiller sur leur conduite."

157 de +, n. de la pl du Fise, "il est pu  
convenable que le P<sup>e</sup> voulût être lui-même  
cette"



